



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie de Creutzfeldt-Jakob

Question écrite n° 9605

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les victimes de la maladie de « Creutzfeldt-Jakob » transmise par les hormones de croissance contaminées. Le cas de ces victimes semble avoir été occulté par la situation tout aussi douloureuse de la forme atypique de cette maladie dite maladie de la vache folle qui serait transmissible à l'homme. Aussi lui demande-t-il de préciser le nombre de personnes qui ont été touchées par la maladie de « Creutzfeldt-Jakob », quelles mesures ont été prises pour connaître les raisons qui ont conduit à commercialiser des hormones de croissance non saines et quelles précautions ont été mises en place pour que ces graves errements ne se reproduisent plus.

Texte de la réponse

Le drame des sujets atteints de maladie de Creutzfeldt-Jakob d'origine iatrogène liée à l'emploi d'hormone de croissance extractive est bien connu des services du ministère chargé de la santé. Ces cas sont actuellement au nombre d'une soixantaine. Si l'origine de la contamination est bien comprise (la maladie étant indétectable avant l'apparition des signes cliniques et l'examen post-mortem, des hypophyses contaminées ont pu être involontairement utilisées du fait d'un contrôle de qualité insuffisant des prélèvements d'hypophyses), son mécanisme n'a pas encore été élucidé. La période de la contamination se situerait entre la fin de l'année 1983 et le milieu de l'année 1985. En 1992, un rapport a été demandé à l'inspection générale des affaires sociales sur cette question qui a été rendu public à la fin de l'année 1992. Une procédure pénale est encore en cours. Compte tenu du caractère dramatique de cette contamination, un fonds d'indemnisation a été mis en place dès 1994 qui permet notamment d'attribuer aux familles touchées une provision dès l'entrée dans la maladie. Il est également rappelé qu'à partir de l'automne 1987 l'hormone de croissance synthétique est exclusivement utilisée en France et qu'elle n'expose pas à ce risque. Ce sujet est suivi avec une particulière attention, de même que l'apparition de cas de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob en rapport avec l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, dont seul un cas a été détecté jusqu'à présent dans notre pays. Afin de prévenir une éventuelle transmission par voie sanguine, la France a décidé de mettre en oeuvre une déleucocytation systématique des produits sanguins.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9605

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er février 1999

Question publiée le : 2 février 1998, page 529

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 830